

Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY CHER

En exercice : 29 Présents : 20

Absents représentés : 9 Absents non représenté : / Ne prennent pas part au vote : /

Votants: 29

Date de convocation : 06 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 décembre 2022

Délibération n° DEL.2022-12-109

Renouvellement du contrat d'assurance CNP relatif à la couverture du risque décès des agents permanents affiliés à la CNRACL

Le 13 décembre. 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents: AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à GIRARD LEBRUN Sandra. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à BAUDOUIN Marie-Christine. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. PRUDENT Adrien à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Didier PRUDENT.

Rapporteur: La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture 018-211802137-20221213-DEL-2022-12-109-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022

Vu le projet de contrat d'assurance relatif à la couverture du risque décès du personnel communal adressé par la société CNP Assurances au titre de l'exercice 2023,

Considérant qu'en cas de décès d'un agent en activité affilié à la CNRACL, ce contrat permet de couvrir une obligation statutaire de versement de la prime due aux ayants droits de cet agent,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu.

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes du contrat d'assurance à passer avec la société CNP Assurances relatif à la couverture du risque décès du personnel communal,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tous les actes s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire S GER Didier PRUBENT 18390

Marie-Christine PAUDOUN 18390

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 décembre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville: https://www.saintgermaindupuy.fr